

Bilan technique et financier du contrat territorial

« Vienne Médiane et ses affluents » « 2023 - 2025 »

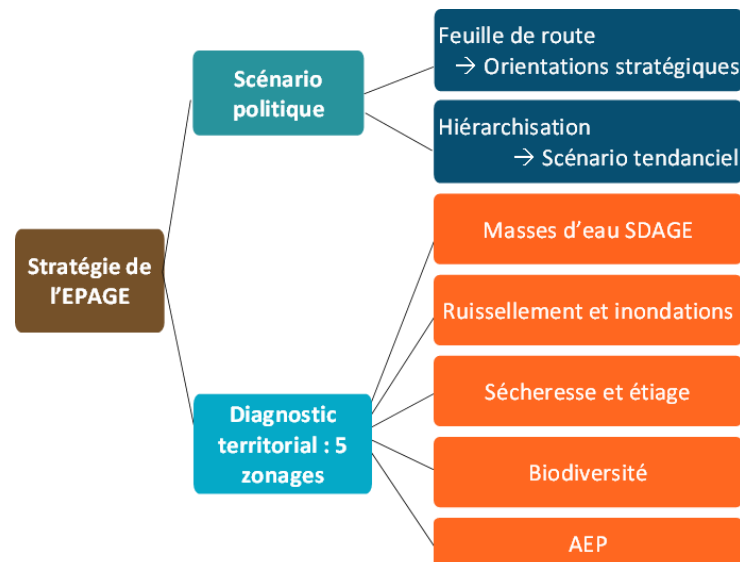
Données générales du territoire

Généralités				
Nom du contrat		CTMA Vienne Médiane et ses affluents		
Structure(s) porteuse(s)		EPAGE - Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne		
Dates des précédents contrats + volet(s) concerné(s)		2015 - 2029		
Surface actuelle du territoire (en km ²)		1 107 km ²		
Présence d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) + son nom		SAGE Vienne		
Pressions du territoire (case à cocher)				
Nitrates <input checked="" type="checkbox"/>	Pesticides <input checked="" type="checkbox"/>	Morphologique <input checked="" type="checkbox"/>	Continuité <input checked="" type="checkbox"/>	Prélèvements tout usage <input type="checkbox"/>
Continuité écologique				
Linéaire de cours d'eau (en km)		2 149 km		
Nombre d'ouvrages en liste 2		158 ouvrages recensés au ROE en liste 2		
Zone humide				
Surface de zone humide (en ha)		9 930 ha de ZDH		
Pollutions diffuses				
Nombre d'exploitations agricoles		780 (source RPG 2023)		
Surface agricole utile (en ha)		53 442 ha		
Nombre de captages prioritaires		7 + 1 non exploité		
Nom des captages prioritaires et leur aire d'alimentation		Desplanches / Laspougeas / Passeix - Montégénie / Pré cassis / Les Puits de Vergnolles / Montvallon / Les Courrières / Pradelles (non exploité)		
Surface agricole utile dans les AAC		32 ha / 4 ha / 11 ha / 105 ha / 46 ha / 30 ha / 46 ha		
Nombre d'exploitations agricoles dans les AAC		5 / 3 / 3 / 8 / 5 / 5 / 3		
Gestion quantitative				
Nombre d'irrigants		-		
SAU irriguée		-		
Présence d'un PTGE + son nom		-		
Présence d'un OUGC + son nom		-		

Plan d'actions global

Après une période de concertation avec les structures du territoire et la définition de la stratégie du syndicat, une nouvelle programmation a été établie par l'EPAGE SABV (Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne) en partenariat avec 7 structures : la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, le Parc Naturel Régional Périgord Limousin, la Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Haute Vienne, le Laboratoire E2Lim de l'université de Limoges, le Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle Aquitaine et le Conseil départemental de la Haute Vienne.

La stratégie de l'EPAGE s'est basée sur un scénario politique et un diagnostic territorial (5 zonages) :



Le tableau ci-dessous synthétise l'état de chaque masse d'eau au regard des 5 zonages présentés ci-dessus. Le code couleur définit le niveau d'enjeu de la masse d'eau pour chaque zonage : **Enjeu fort**, **Enjeu moyen**, **Enjeu faible**.

Zonages		Zonage DCE	Zonage Ruissellement et inondation	Zonage Sécheresse et étiage	Zonage Biodiversité	Zonage AEP
Masses d'eau						
FRGR0382	LA GLANE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR0383	LA GORRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR0381	L'AIXETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR0384	LA GRAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR1531	LE FELIX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR1155	LE BOULOUL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR1133	LE GRAMOULOU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR0359b	LA VIENNE DEPUIS LE PALAIS-SUR-VIENNE JUSQU'A SAINT-JUNIEN					
FRGR1564	LES RACHES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR0359c	LA VIENNE DEPUIS SAINT-JUNIEN JUSQU'A SAILLAT					
FRGR1583	LE TRANCHEPIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR1421	LE GRAND RIEU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					
FRGR1554	LA BREGERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE					

Le zonage principal, qui a servi de référence pour la planification des actions, est celui de la DCE. Il tient compte du nombre de pressions identifiées sur la masse d'eau et du délai d'atteinte du bon état écologique.

Le zonage « Ruissellement et inondation » tient compte des masses d'eau concernées par des périmètres de PPRI ou d'AZI et des résultats des enquêtes réalisées dans les communes, notamment du nombre de débordements de cours d'eau et de coulées de boues recensés ainsi que du nombre de plans d'eau présentant un enjeu sécurité lié à la présence d'une route ou d'un chemin sur la chaussée.

Le zonage « Sécheresse et étiage » reprend les niveaux de priorité définis dans l'étude « HMUC ».

Le zonage « Biodiversité » met en enjeu fort les masses d'eau ayant une superficie importante concernée par le zonage biodiversité et qui abritent des espèces aquatiques indicatrices d'un bon état du milieu ou patrimoniales.

Enfin, le zonage AEP classe les masses d'eau suivant la présence de captage AEP et leur état. Il tient compte de la nécessité de mettre en œuvre des actions curatives et/ou préventives.

La stratégie d'intervention établit par les élus du SABV, consistait à agir en priorité sur les masses d'eau dont l'objectif d'atteinte du bon état écologique était relativement accessible et possible rapidement pour répondre aux pressions identifiées dans le SDAGE de manière pertinente et efficace.

Les principes de mise en œuvre de la stratégie est donc la suivante :

- la priorité 1 (engagement et réalisation en années 1 à 3 du contrat) concernait :
 - les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2027A, avec un engagement des actions pour tous les OS et sur l'ensemble des sous bassins, quel que soit le niveau de priorité défini suivant chaque OS
 - les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2027, avec un engagement des actions sur les OS en priorité forte et moyenne et sur les sous bassins versants en priorité 1 voire 2

- les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2033 (OMS), avec un engagement des actions sur les OS en priorité forte et sur les sous bassins versants en priorité 1

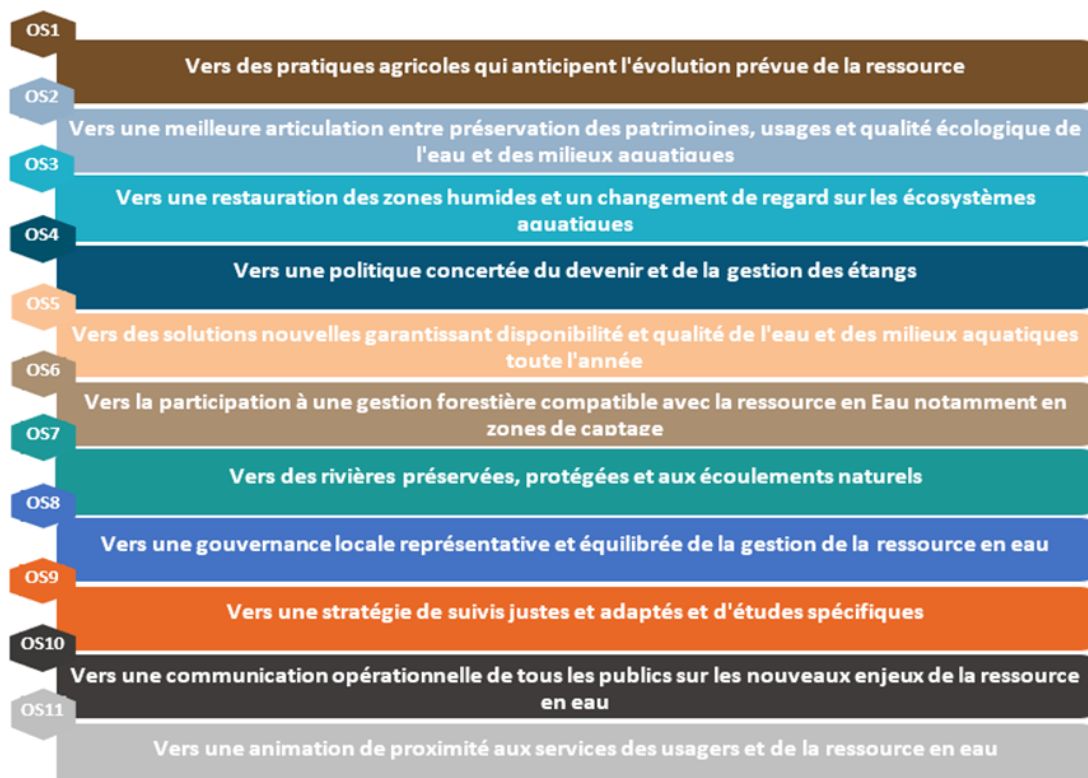
- la priorité 2 (engagement dans la fin de la 1ère partie du contrat et réalisation jusqu'à la fin du contrat) concernait :

- les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2027, avec un engagement des actions sur les OS en priorité forte et moyenne et sur les sous bassins versants en priorité 2 et 3
- les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2033 (OMS), avec un engagement des actions sur les OS en priorité forte et sur les sous bassins versants en priorité 2 et 3

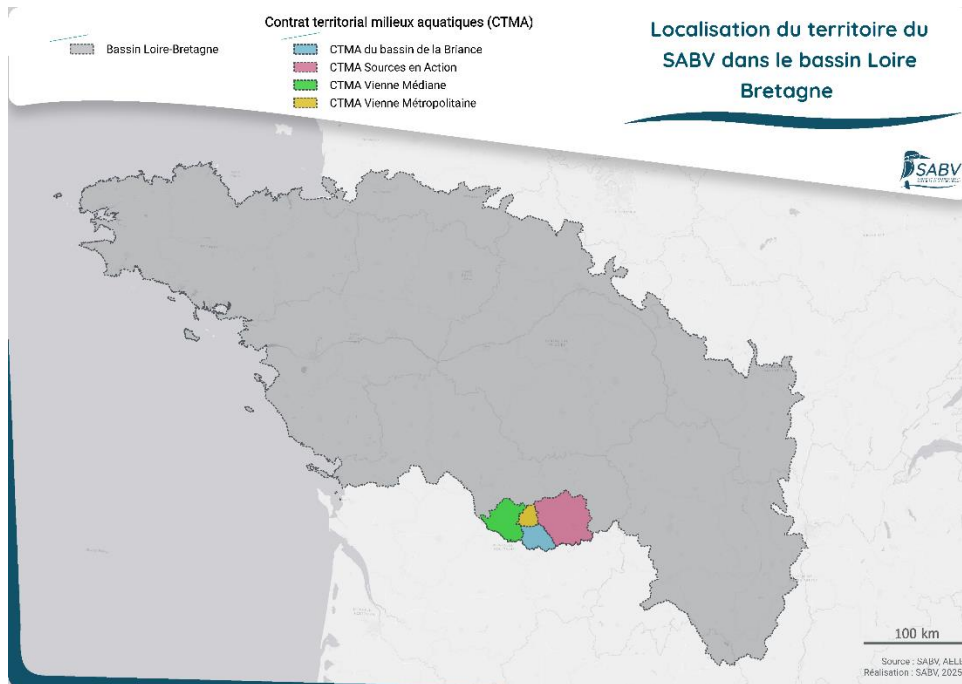
- la priorité 3 (engagement et réalisation en années 4 à 6 du contrat) concernait :

- les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2027, avec un engagement des actions sur les OS en priorité faible et sur tous les sous bassins versants
- les masses d'eau dont le délai d'atteinte du bon état écologique est fixé en 2033 (OMS), avec un engagement des actions sur les OS en priorité faible et sur tous les sous bassins versants

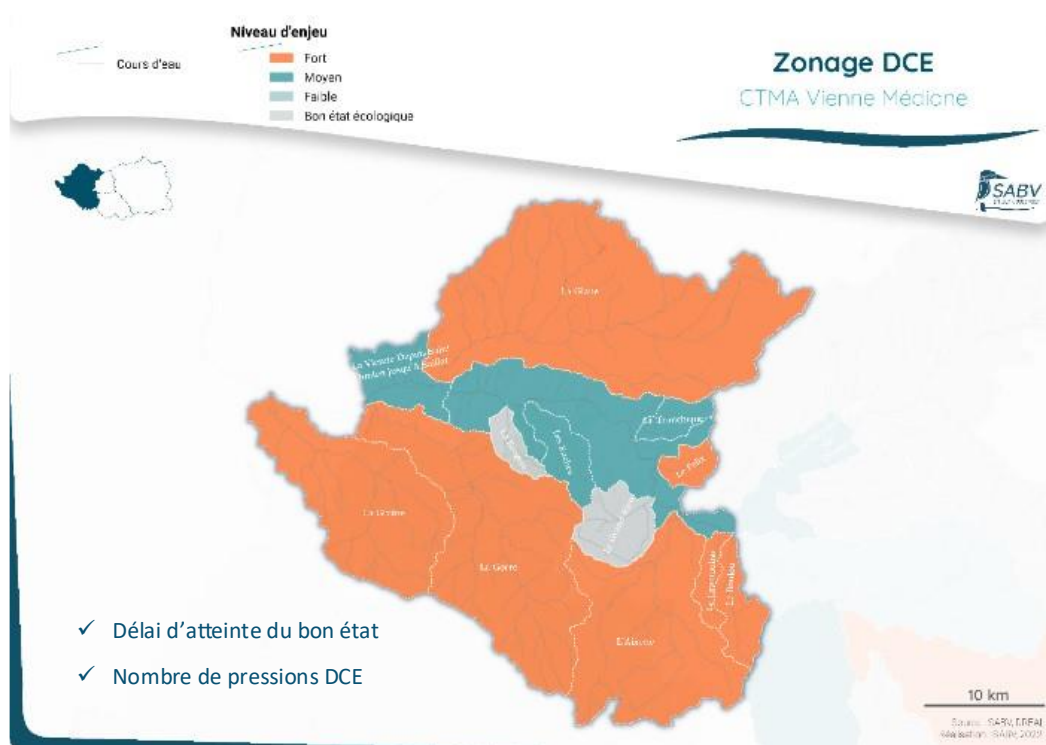
Le programme d'actions s'est articulé autour de 11 orientations stratégiques, répondant aux enjeux définis lors du diagnostic du territoire, pour une meilleure gestion partagée de la ressource en eau.

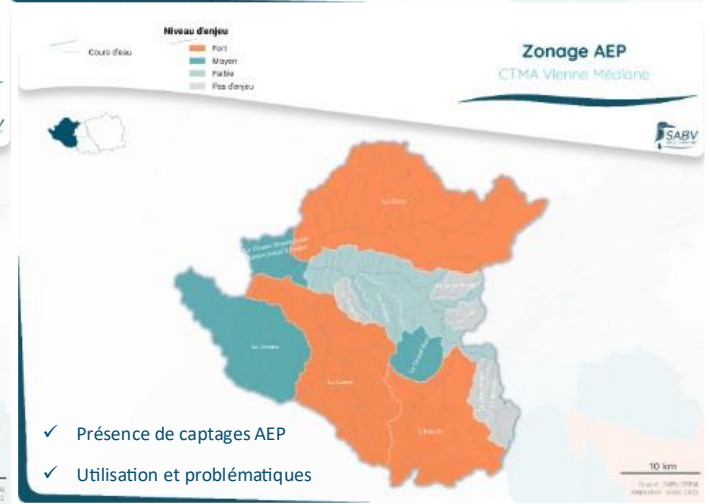
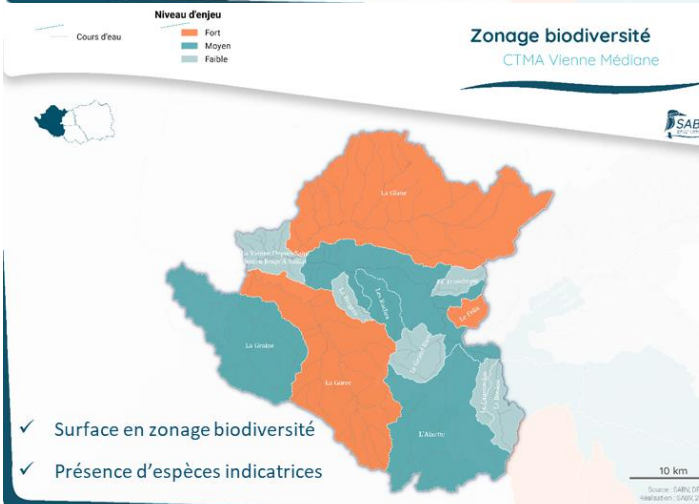
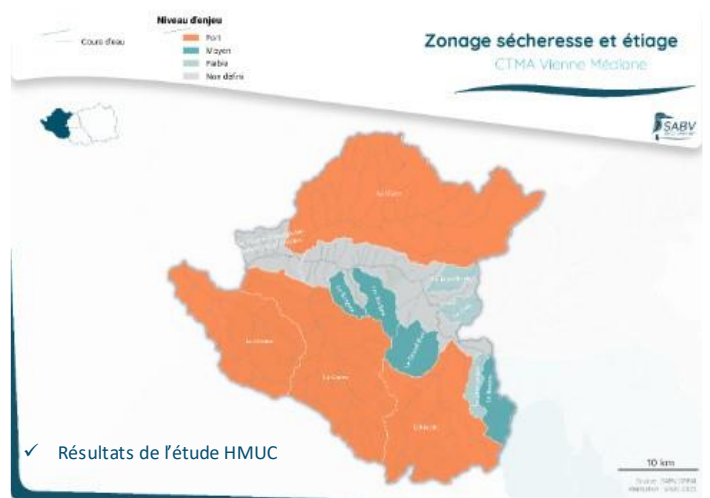
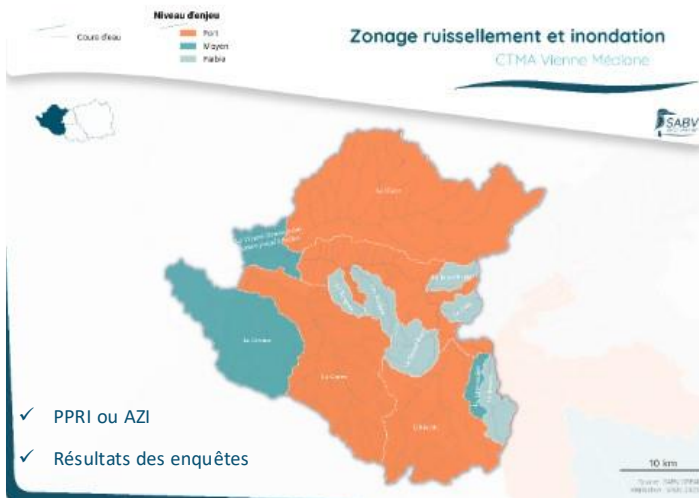


Carte des enjeux

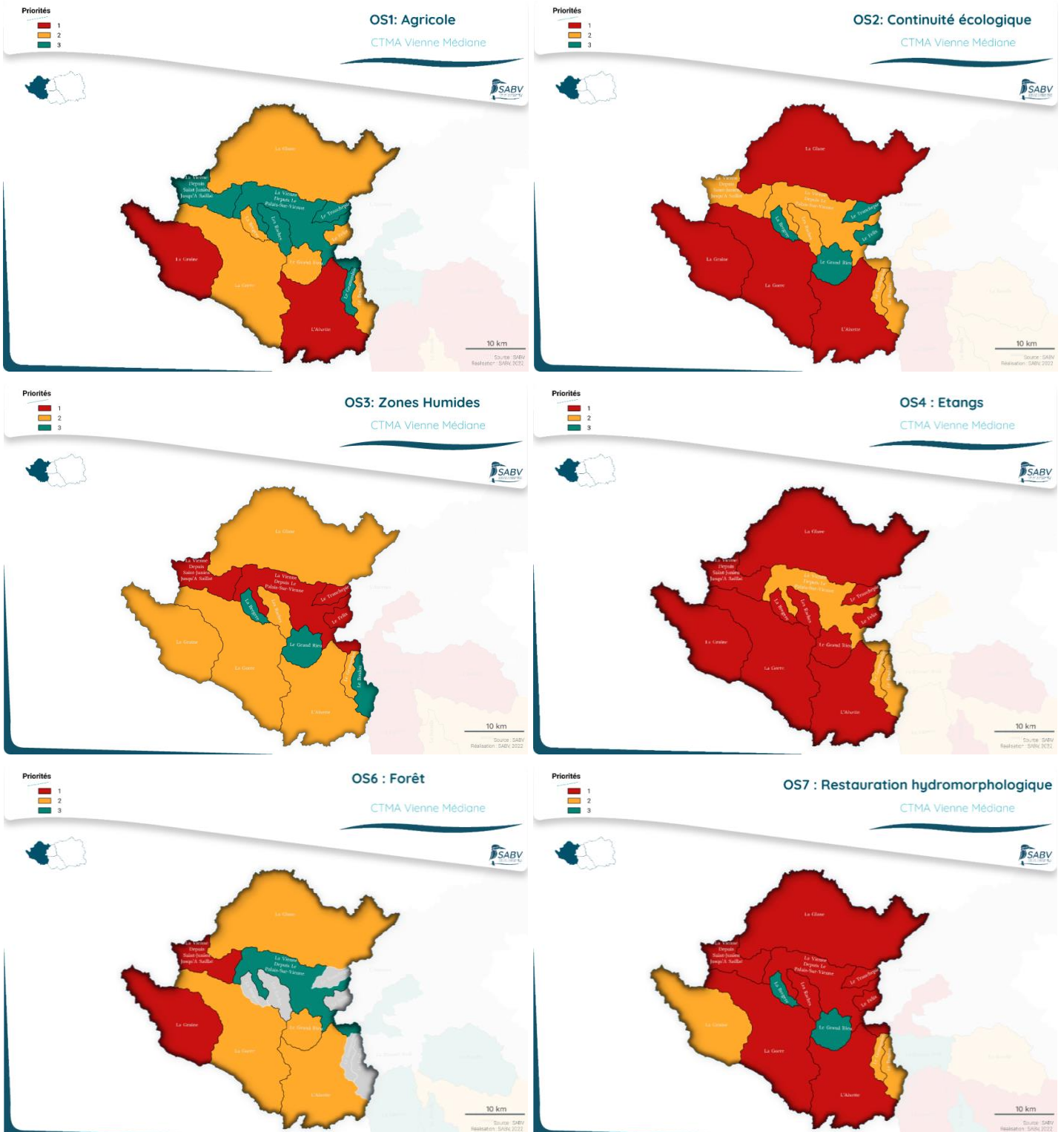


Cartes des zonages et définition des niveaux d'enjeu pour chaque masse d'eau :





Cartes des Orientations Stratégiques et définition des niveaux de priorité pour chaque masse d'eau :



Bilan technique détaillé par volet

❖ « Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource » – Volet 1

Rappel du contexte :

Le SABV s'est entouré de structures compétentes afin de répondre aux besoins des agriculteurs en tenant compte de la fragilité de la ressource en eau.

Cela est passé essentiellement par la poursuite des Diagnostics Individuels d'Exploitations (DIE). Suivant les thématiques identifiées sur l'exploitation, le DIE a été adapté au cas par cas (DIE à tiroirs). Suivant les besoins, les exploitants ont été orientés vers des MAEc adaptées, vers un accompagnement individuel ou collectif, vers un projet lié à la mise en défens des berges et à l'abreuvement du bétail, ou encore vers des plantations de haies ...

Une particularité a été mise en place pour les zones de captages AEP où les DIE ont été proposés systématiquement aux agriculteurs exploitant des parcelles dans les périmètres de protection de ces captages. Cette intervention a été menée en collaboration avec les gestionnaires de ces captages et dans le but de diminuer certaines pollutions ou problématiques liées aux pratiques agricoles.

Mise en œuvre :

Les travaux agricoles liés à des projets d'abreuvement et mises en défens des berges rencontrent toujours du succès auprès des éleveurs. Les enveloppes financières engagées sont bien utilisées même si une augmentation du coût des travaux a été constatée, réduisant le nombre d'aménagements réalisés. De plus, les conditions météorologiques de l'année 2024 qui ont retardées la réalisation des travaux

Même si cette opération est toujours nécessaire, lors de la phase d'ajustement de la programmation pour l'année 2025, il a été choisi de ne pas refaire de demande de subvention pour alléger le programme et de terminer les projets déjà engagés. De plus, le chargé de mission agricole a changé au sein de l'équipe du SABV en début d'année 2025, et un temps de prise en main des dossiers et de connaissance du territoire a été nécessaire.

Concernant les plantations de haies, cette action, nouvelle, dans nos programmes, a mis un peu de temps à réellement débuter et les exploitants agricoles, bien qu'intéressés pour certains, n'étaient pas prêts à passer à la phase réalisation. La prochaine programmation va permettre de concrétiser certains projets.

Concernant les diagnostics individuels d'exploitations, ils découlent des rencontres avec les agriculteurs mais aussi des MAEc. Pour les années 2023 et 2024 les montants alloués au SABV pour les MAEc ont été consommés entièrement, en revanche celles de l'année 2025 n'ont pas eu la même réussite. Une autre MAEc « herbivore » a souvent été choisie localement par les exploitants (meilleures rémunérations) et n'était pas cumulable avec les MAEc « eau - zones humides » proposées par le SABV. Les agriculteurs n'ont pas été intéressés par les accompagnements individuels.

Catégorie d'actions	Actions	Réalisations	Objectifs 3 ans	Résultats
OS1.1.1	Diagnostic individuel d'exploitation	24	114	≤ 25%
	Travaux agricoles – Aménagements agricoles	49	124	25% > x ≤ à 50%
	Projets agricoles	7	30	≤ 25%
	Plantations de haie – projet haie	5	8	50% > x ≤ à 75%
	Plantations de haie – haies plantées	1 km	8 km	≤ 25%
	Accompagnement Individuel	1	32	≤ 25%
OS1.1.2	Installation d'échelles limnimétriques	4	6	50% > x ≤ à 75%
OS1.1.3	Exploitations engagées en MAEc	51	136	25% > x ≤ à 50%
	Surface engagée en MAEc	882	3400 ha	25% > x ≤ à 50%
OS1.3.1	Opérateurs agricoles engagés dans la démarche	5	6	> 75%

Les points positifs sont :

- Les exploitants agricoles sont toujours intéressés pour la réalisation des travaux de mise en défens et de franchissement

Les points négatifs sont :

- Les conditions météorologiques de 2024 ont retardé des travaux
- La hausse du coût des travaux a été constatée par rapport à la précédente programmation
- Les exploitants agricoles ont été moins intéressés par les DIE et par les MAE. Pour ces dernières, le fait d'avoir les montants alloués au territoire tardivement n'a pas facilité l'animation

Ajustements effectués pendant et à la fin du premier cycle :

- annulation enveloppe 2025 - travaux agricoles pour alléger la programmation financière
- annulations enveloppes 2024 et 2025 - plantations de haies pour alléger la programmation financière et faute de projet
- annulation enveloppe 2025 - DIE et AI pour consommer les enveloppes déjà attribuées

❖ « Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques » – Volet 2

Rappel du contexte :

Afin de mieux tenir compte des usages et enjeux concernant le devenir des ouvrages hydrauliques, un arbre de décision a été réalisé pour déterminer l'intervention du SABV dès le début de la programmation. Cet arbre de décision tenait compte du statut des ouvrages, de leurs usages et de la notion d'intérêt général.

Sur cette base, plusieurs études ont été initiées, ainsi que des travaux, dans la continuité du précédent CTMA.

Le but de ces opérations reste la restauration du le transport sédimentaire et l'amélioration des déplacements des espèces piscicoles sur les bassins versants marqués par une pression « Obstacle » ou « Morphologie ».

La petite continuité a également été prise en compte : ouvrages de type passages busés en partenariat avec les gestionnaires des voiries (communes, intercommunalités ou Conseil départemental 87), passages à gué, ...

Mise en œuvre :

Les études de rétablissement de la continuité écologique sur les ouvrages ont été presque toutes concrétisées mais leur mise en œuvre en 2024 n'a pas permis de programmer les travaux dans la 1^{ère} partie de la programmation. Ces derniers sont prévus dans la programmation de l'Accord de Territoire.

Pour les travaux, les opérations d'effacement d'ouvrages ont été réalisés dans le cadre des AAP continuité ou du Plan de Résilience proposés par l'Agence de l'Eau.

Catégorie d'actions	Actions	Réalisations	Objectifs 3 ans	Résultats
OS2.1.4	Etude d'aide à la décision ou étude d'effacement	7	8	50% > x ≤ à 75%
OS2.1.3	Travaux de restauration de la continuité écologique - Effacement	11	19	50% > x ≤ à 75%
	Travaux de restauration de la petite continuité écologique	2	4	50% > x ≤ à 75%

Les points positifs sont :

- Des effacements de seuils ont pu être réalisés grâce aux dispositifs financiers très incitatifs proposés par l'AELB durant cette programmation

Les points négatifs sont :

- Les conditions météorologiques de 2024 ont retardé des travaux
- Certains travaux ont été plus coûteux que ce prévu
- Certains propriétaires sont revenus sur leur décision de faire effacer leur ouvrage

Ajustements effectués pendant et à la fin du premier cycle :

- Réduction des enveloppes de travaux 2024 et 2025 car les études n'étaient pas terminées
- Report de l'enveloppe d'étude 2024 pour finir de consommer l'enveloppe 2023 et relancer l'animation sur le territoire

❖ « Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques » – Volet 3

Rappel du contexte :

Au-delà de l'acquisition foncière répondant à une stratégie foncière spécifique, différentes actions ont été mises en œuvre sur les zones humides, en tenant compte des secteurs identifiés dans le zonage biodiversité, mais aussi dans les zonages inondation et ruissellement (ZEC) et sécheresse (rôle de soutien d'étiage des zones humides).

Le CEN Nouvelle-Aquitaine, Limoges Métropole et le PnrPL ont mis également en place différents outils pour améliorer la gestion des zones humides : convention de gestion ou de maîtrise d'usage, baux... permettant à des propriétaires de zones humides de bénéficier des conseils de ces structures et des animations de réseaux proposés aux adhérents (propriétaires privés ou publics, agriculteurs, forestiers ou autres). Des plans de gestion ont été réalisés pour adapter au mieux les pratiques et/ou les travaux à prévoir. Les parcelles achetées par les structures signataires du CTMA ont fait l'objet de travaux de restauration (bucheronnage, création de mares...) et/ou de remise en pâturage selon les sites.

Le programme « Deviens Ambassadeur D'Une Mare » (DADUM) s'est poursuivi sur le territoire du CTMA dans une logique d'amélioration des connaissances et du développement de la continuité écologique grâce à un réseau de mares.

La FREDON 87 a mis en œuvre son expérience d'animation de réseau et d'assistance technique sur la gestion des espèces exotiques envahissantes, en particulier au sein du zonage biodiversité.

Mise en œuvre :

La mise en œuvre des actions de restauration des zones humides s'est bien déroulée sur le territoire même si le tableau des indicateurs ne reflète pas ce constat. Cela s'explique par des réductions d'enveloppes qui ont été réalisées par les maitres d'ouvrage afin de répondre aux contraintes financières. Les travaux d'effacement du Brudoux, portés par le CENNA, n'ont pas pu être engagés dans cette programmation en raison d'un contexte local très compliqué. Le projet est reporté pour la prochaine programmation.

Seuls les travaux de reconquête des zones humides n'ont pas été engagés faute de projets mais des études ont été réalisées et les travaux seront réalisés sur la prochaine programmation. Concernant le DADUM, 2 communes ont bénéficié de l'inventaire pendant la programmation mais un travail d'analyse de l'ensemble des communes prospectées depuis le début du projet a été réalisé, permettant de mieux cibler les secteurs d'intervention prioritaires dans la prochaine programmation. Sur certaines communes, aucun projet de restauration n'a été identifié donc les enveloppes de subvention dédiées ont été annulées.

Les travaux d'arrachage de la jussie sur la Vienne n'ont été réalisés qu'en 2025. L'obtention des subvention tardives en 2023 n'a pas permis de faire intervenir d'entreprise dans la période favorable d'intervention, et en 2024, l'entreprise n'a pas tenu ses engagements.

Catégorie d'actions	Actions	Réalisation	Objectifs 3 ans	Résultats
OS3.1.1	Acquérir des zones humides - Surface de ZDH achetés (ha)	76 ha	50	> 75%
OS3.1.3	Accompagner les usagers - Surface de ZDH reconquis (ha, hors désenrésinement)	30	60	50% > x ≤ à 75%
OS3.1.4	Engager des actions de reconquête - ha de ZDH restaurés (travaux expérimentaux) communes engagées dans un DADUM	1 étude sur 4 sites 2	6 6	25% > x ≤ à 50%
OS3.2.1	Approfondir la connaissance des zones humides PdG réalisés (sites CEN 3+RZH 15+LM 1+PNR 21)	40	21	> 75%
	Nombre d'inventaires réalisés	2 (1 inventaire + étude bryophyte)	4	
OS3.3.4	Opération d'arrachage des EEE	1	6	≤ 25%

Les points positifs sont :

- Bonne dynamique des maitres d'ouvrage
- Acquisition de zone humide réalisée par le biais d'autres dispositifs financiers (Plan de Résilience, Restauration de Zones Humides)

Les points négatifs sont :

- Le délai d'instruction des dossiers de vente par les notaires pénalise l'acquisition de certaines parcelles
- Les travaux d'effacement de plan d'eau en vu de restaurer les zones humides souffrent encore d'une mauvaise acceptation sociale

Ajustements effectués pendant et à la fin du premier cycle :

- annulation des enveloppes « acquisitions » 2024 et 2025 de Limoges Métropole faute d'opportunité et du SABV (acquisition par d'autres dispositifs)
- réduction de l'enveloppe « plans de gestion » 2025
- annulation de l'enveloppe « travaux de reconquête de zones humides » du SABV en 2024 et partiellement en 2025

❖ « Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs » – Volet 4

Rappel du contexte :

Dans le diagnostic de territoire, de nombreux plans d'eau ont été ciblés prioritaires. Un arbre de décision, prenant en compte les différents statuts et usages, a été validé par les élus de l'EPAGE permettant de cibler des secteurs prioritaires.

Les propriétaires concernés ont bénéficié d'un accompagnement adapté à leur situation (accompagnement pour l'étude, pour le volet administratif et financier, pour le choix de la solution technique, pour le suivi du chantier en phase travaux). L'objectif était de mettre aux normes ou d'effacer certains étangs pour rétablir la continuité écologique, améliorer la qualité de l'eau (cyanobactéries, température...) et limiter les assècs des cours d'eau (évaporation : zonage sécheresse).

Deux types d'interventions pour les étangs ont été menés :

- Certains bassins versants ont été ciblés comme prioritaires (exemple du bassin du Gôt) pour cette thématique, dans ce cas, le SABV écrira aux propriétaires selon l'arbre de décision : intervention active.
- Pour les propriétaires ayant pris contact eux même avec le SABV, le même arbre de décision s'est appliqué pour connaître les conditions d'accompagnement : intervention passive.

Mise en œuvre :

L'animation a été engagée pour les études sur les masses d'eau prioritaires, et plusieurs propriétaires ont contacté le SABV pour effacer leurs plans d'eau. Les études ont donc été engagées, et une première phase de travaux est programmée. La 2^{ème} phase de travaux est inscrite dans l'Accord de Territoire.

Les évolutions des dispositifs financiers concernant les travaux d'équipement des plans d'eau n'ont pas permis de réaliser les projets prévus dans la programmation initiale.

Catégorie d'actions	Actions	Réalisation	Objectifs 3 ans	Résultats
OS4.2.1	Accompagner les propriétaires dans l'aide à la décision - Nbre d'études	29 (+2 en attente propriétaire)	29	> 75%
OS4.2.2	Accompagner les propriétaires dans la réalisation - Nbre de projets accompagnés	7 sous réserve d'accord financement AELB	20	25% > x ≤ à 50%

Les points positifs sont :

- Contacts des propriétaires souhaitant effacer leur plan d'eau
- Réalisation d'études via les dispositifs financiers très incitatifs proposés par l'AELB durant cette programmation
-

Les points négatifs sont :

- Les changements de règles de financement des travaux d'équipement ont entraîné l'annulation de certains projets
-

Ajustements effectués pendant et à la fin du premier cycle :

- annulation des enveloppes 2023 et 2024 - travaux sur des plans d'eau
- ajustement de l'enveloppe 2025 - travaux sur des plans d'eau sur la base des marchés de travaux

❖ « Vers des solutions nouvelles garantissant disponibilité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques toute l'année » – Volet 5

Rappel du contexte :

Cette thématique est transversale et rassemblait les études ou les réflexions à engager afin de mieux identifier les bassins en tension (compléments des études HMUC et l'amélioration des connaissances des débits biologiques avec l'EPTB Vienne), de proposer des outils pour améliorer la définition des besoins en eau des différents usagers et les aider à réaliser des économies (MAEc pour les exploitants agricoles, diagnostic auprès des collectivités pour encourager les économies d'eau) ou encore développer des solutions fondées sur la nature pour permettre de ralentir le ruissellement de l'eau sur les bassins (optimiser les capacités de stockage existantes et favoriser le restockage de l'eau dans les sols, ...).

Mise en œuvre :

La mise en œuvre de ces actions s'est bien déroulée sur le territoire. La complémentarité entre l'EPTB Vienne et le SABV a permis d'acquérir des données sur les DOE et DMB des cours d'eau prioritaires (l'Aixette, la Glane, la Gorre, la Boulonnie, l'Oncre, la Vergogne et le Gorret).

Le diagnostic sur les économies d'eau dans les collectivités a été aussi proposé, mais peu de communes ont souhaiter s'engager. A ce jour, le diagnostic a été réalisé sur le territoire de la Communauté de communes Charente Limousine, de Limoges Métropole et sur la commune de Condat sur Vienne. Un nouveau marché a été préparé afin de poursuivre l'accompagnement des collectivités volontaires dans une démarche d'économie d'eau.

Catégorie d'actions	Actions	Réalisation	Objectifs 3 ans	Résultats
OS5.1.1	Poursuivre et affiner les études de type HMUC - Nbre d'études	1	1	> 75%
OS5.1.2	Identifier ou estimer les DOE, DMB, - Nbre de stations étudiée/cours d'eau)	7	7	> 75%
OS5.1.4	Encourager les économies d'eau notamment dans les collectivités – Nbre de communes diagnostiquées	3	3	> 75%

Les points positifs sont :

- Actions réalisées sans difficultés particulières
- Faible réponse des communes pour les accompagnements proposés sur les économies d'eau compensé par la réalisation de diagnostic à l'échelle intercommunale (CC Charente Limousine) et sur le territoire de Limoges Métropole

Les points négatifs sont :

- RAS

Ajustements effectués pendant et à la fin du premier cycle :

- Financement hors CTMA

❖ « Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en eau notamment en zones de captages » – Volet 6

Rappel du contexte :

Le zonage AEP, défini pour la programmation, traduisait la présence de captages présentant des problématiques identifiées par les gestionnaires d'eau potable et l'ARS. L'intérêt de cette démarche, nouvelle dans les CTMA, était de travailler à la protection de la qualité des eaux de ces captages de la manière suivante :

- Intervention curative : pour les captages avec des problématiques identifiées
- Intervention préventive : pour les captages en bon état afin de les préserver
- Intervention prospective : pour les captages dont la remise en service est envisagée

La stratégie foncière était également intégrée dans ce volet AEP, ainsi que la stratégie

Des animations et accompagnements techniques du CRPF ou de l'association des collectivités forestières voire de l'ONF ainsi que des plans de gestion forestiers devaient être réalisés dans ces zones de captages pour améliorer les pratiques forestières et limiter les impacts négatifs sur les eaux des captages.

Mise en œuvre :

Malheureusement, la mise en œuvre des financements du Conseil Régional n'a pas pu se mettre en place dès le début de la programmation, retardant le démarrage des missions d'animation du CRPF. Ce travail n'a pu débuter qu'en 2025 avec l'organisation de journées d'information pour les propriétaires forestiers situés dans les périmètres de captages. Les différentes actions découlaient de cette animation et ont donc dûes être annulées (acquisitions forêts, travaux désenrésinement, DGD...).

La poursuite des opérations prévues dans cette thématique lors de la prochaine programmation permettra de lancer une dynamique sur les périmètres de captages.

Catégorie d'actions	Actions	Réalisation	Objectifs 3 ans	Résultats
OS6.2.1	Acheter des zones forestières – Surface achetée en ha	0	7,5 ha	≤ 25%
OS6.2.2	Accompagner les usagers (moyens et outils) – Nbre de propriétaires contactés	1071 courriers envoyés (71 dans les captages +1000 autour)	199	> 75%
OS6.2.3	Proposer des modalités d'exploitation compatibles avec les ressources en eau et la biodiversité - Nbre de PIG réalisés / DGD mis en oeuvre	0	75	≤ 25%

Les points positifs sont :

- Les échanges avec les acteurs forestiers a permis de bien identifier les besoins sur le territoire et notamment dans les périmètres des captages AEP
- Certains exploitants agricoles ont réalisé des conversions de cultures en prairie dans les périmètres

Les points négatifs sont :

- L'animation sur le territoire n'a pu débuter qu'en fin de programmation, sans visibilité pour certains financements afin d'assurer la suite de la programmation

Ajustements effectués pendant et à la fin du premier cycle :

- annulation des enveloppes d'acquisition de zones boisées
- annulation des enveloppes d'animation du CRPF pour 2024 et 2025
- annulation des enveloppes « Documents de gestion durable » 2024 et 2025

❖ « Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels » – Volet 7

Rappel du contexte :

Les cours d'eau principaux ont fait l'objet de travaux de restauration de ripisylve lors du CTMA précédents (Aixette, Gorre, Glane, Graine, ...). Cependant, sur certains affluents, les ripisylves restent très dégradées et devaient être restaurées. Ces interventions étaient ciblées essentiellement sur les affluents prospectés en 2021 et/ou ceux sur lesquels le risque inondation est existant.

Des opérations de reconquête de la qualité morphologique des cours d'eau devaient également engagées : diversification des habitats, restauration de frayères à brochets dans les zones d'expansion de crue sur l'axe Vienne, ...

Une veille sur l'axe Vienne en PPRI en amont des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques a été réalisée pour limiter le risque inondation. Des interventions ont été réalisées sur les secteurs jugés à risque (enlèvement sélectif des embâcles à risque de mobilité accrue, câblage d'arbres pour conserver des habitats, ...) et des plantations ont été engagés pour palier à un déficit de ripisylve fonctionnelle. Ces plantations permettront par la même occasion de renforcer les corridors écologiques (zonage biodiversité). En effet, certains secteurs présentent des zones de ruptures de continuités ou des zones où elles doivent être renforcées.

Mise en œuvre :

Les opérations de restauration de ripisylve ont été engagées à partir de 2024 sur des petits cours d'eau n'ayant jamais bénéficié de travaux. Les secteurs d'intervention ont été réduits suivant les enjeux et certains tronçons de cours d'eau n'ont pas fait l'objet de travaux. Des interventions ponctuelles sur la Vienne ont également pu être réalisées, par des prestataires ou en régie. Toutefois, les conditions météorologiques de 2024 ont perturbé la réalisation de certaines opérations dans le calendrier prévu initialement et les plans de charge des entreprises spécialisées dans ce type de travaux rendent parfois difficiles la reprogrammation des travaux. L'animation pour les projets de plantations a débuté en 2024 et les 1ères réalisations auront lieu en 2025. Concernant les projets de renaturation, seul le projet du ruisseau de Chamboret s'est concrétisé sur cette programmation. Le manque de temps d'animation, ainsi que la nécessité de diminuer la programmation financière a conduit au report des autres projets de renaturation, les enjeux étant moins importants que sur le site de Chamboret.

Catégorie d'actions	Actions	Réalisation	Objectifs 3 ans	Résultats
OS7.1.1	Gérer et restaurer raisonnablement la ripisylve et les embâcles – Km de ripisylve restaurés	19,40 km d'intervention sur 25 km de cours d'eau concerné + 38 interventions ponctuelles	36	50% > x ≤ à 75%
	Gérer et restaurer raisonnablement la ripisylve et les embâcles – Km de ripisylve plantés	0,2	3,5	≤ 25%
OS7.1.2	Aménager localement les lits mineurs des rivières – Nbre de projets	0	2	≤ 25%
OS7.1.3	Favoriser la mise en œuvre de champ d'expansion de crue – Nbre de km de désenrésinement	0	4,2	≤ 25%
	Favoriser la mise en œuvre de champ d'expansion de crue – Nbre de ZdH restaurés	0	42	≤ 25%
OS7.1.4	Restaurer les ruisseaux recalibrés – km de ruisseaux restaurés	0,3	1	25% > x ≤ à 50%

Les points positifs sont :

- Mise en œuvre des opérations de restauration de ripisylve sur les petits cours d'eau et sur des secteurs localisés avec des coûts moins élevés que ceux de la précédente programmation, permettant de faire plus de travaux dans les enveloppes financières 2023 et 2024

Les points négatifs sont :

- Report des projets de renaturation

Ajustements effectués pendant et à la fin du premier cycle :

- annulation des enveloppes de ripisylve 2025
- annulation des enveloppes de renaturation 2024
- annulation des enveloppes « Documents de gestion durable » 2024 et 2025

❖ « Vers une gouvernance locale représentative et équilibrée de la gestion de la ressource en eau » – Volet 8

Rappel du contexte :

Cette thématique traduisait la volonté de l'EPAGE de mettre en place une stratégie partagée, territorialisée et thématique, issue de la démarche de concertation engagée en 2021. Elle mettait également en avant le souhait de trouver une synergie entre les différents acteurs afin de bénéficier des outils propres à chacun permettant de renforcer voire de compléter les actions du CTMA.

Catégorie d'actions	Actions	Réalisation	Objectifs 3 ans	Résultats
OS8.1.1	Animer les comités de pilotage	3	3	> 75%
OS8.1.2	Animer les comités techniques	12	9	> 75%
OS8.1.3	Mettre en place une conférence des partenaires financiers et réglementaires	3	6	50% > x ≤ à 75%
OS8.1.4	Mettre en place une instance d'information plus ouverte prenant en compte les acteurs économiques et touristiques – Nbre de réunions	0	3	≤ 25%
OS8.1.5	Réfléchir à la mise en place d'un comité scientifique local multithématique – Nbre de réunions	0	6	≤ 25%
OS8.2.1	Participer ou proposer des conférences GEMAPI aux intercommunalités – Nbre de réunions	3	5	50% > x ≤ à 75%
OS8.2.2	Mettre en place une journée locale de la ressource en eau avec les élus communaux – Nbre de sorties de terrain	3	1	> 75%

❖ « Vers une stratégie de suivis justes et adaptés et d'études scientifiques » – Volet 9

Rappel du contexte :

Afin de suivre et d'évaluer l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques, des suivis analytiques ont régulièrement réalisés par le SABV (suivis poissons, macro invertébrés et diatomées). Un calendrier des différents suivis a été défini selon les enjeux, les interventions et les secteurs.

Selon les pressions identifiées dans le SDAGE et les enjeux sur chaque masse d'eau, d'autres suivis avaient être proposés comme des suivis sur les macrophytes (IBMR), des suivis physico-chimiques ou encore des suivis pesticides.

Des suivis de certaines zones humides étaient nécessaires, notamment des suivis piézométriques ou via le protocole Liger, pour mieux appréhender l'impact des modifications de gestion et/ou des travaux sur le fonctionnement du milieu humide.

Des études scientifiques ont été conduites de manière ciblées suivant les pressions DCE afin d'apporter des éléments de réponse aux questionnement des collectivités et des usagers : des études hydromorphologiques pour comprendre l'origine des dysfonctionnements constatés et trouver des solutions adaptés, des suivis d'espèces indicatrices afin d'évaluer le potentiel d'accueil de certains habitats en vue d'une restauration adaptée, des études intercontrat sur l'incidence des micropolluants sur la faune et la flore inféodée aux milieux aquatiques,

Mise en œuvre :

La programmation initiale des suivis hydrobiologiques a pu être respectée, ainsi que les suivis physicochimiques et bactériologiques, ainsi que la mise en place des sondes piézométriques sur le bassin de la Glane afin de suivre l'évolution des nappes.

Le Laboratoire E2Lim a mené une étude et la poursuit sur les pollutions de captages d'eau potable prioritaires. Ce travail sera étendu à la seconde période du CTMA (2026-2028). Les premiers résultats ont été présentés en COPIL en janvier 2025.

Le CEN N-A a réalisé des suivis Liger sur des zones humides sur lesquelles cela était nécessaire.

Pour ajuster la programmation et alléger le montant des aides financières en 2025, plusieurs actions ont été ajustées ou annulées, notamment sur des volets d'études.

Les « suivis faune » et « bivalves ADNe » n'étant pas retenu comme éligible dans le CTMA et n'ayant pas pu être financées par d'autres sources de financement ont dû aussi être annulées.

Catégorie d'actions	Actions	Réalisation	Objectifs 3 ans	Résultats
OS9.1.1	Conserver un réseau d'analyses biologique dense – Nbre de stations de suivi hydrobiologique	24	24	> 75%
	Nombre de suivis Liger	2	4	50% > x ≤ à 75%
	Nombre de suivis IBMR	0	11	≤ 25%
	Nombre de suivis bio avant/après travaux	2	3	50% > x ≤ à 75%
	Suivis bivalves ADNe	ANNULEE	4	
OS9.1.2	Adapter les analyses physicochimiques aux besoins – Nbre de suivis physicochimiques/ bactériologiques	26	8	> 75%
	Nbre de suivis pesticides	4	4	> 75%
OS9.1.3	Développer les suivis spécifiques aux recherches, études et travaux conduits – Nbre de protocoles ECLA	0,5	4	≤ 25%

	Nbre de suivis faune	ANNULEE	4	
OS9.1.4	Réfléchir à la mise en place de dispositifs spécifiques d'appréciation des réserves de quantités d'eau – Nbre de sondes piezo installées	25	25	> 75%
	Nbre d'échelles limnimétriques installées	4	6	50% > x ≤ à 75%
OS9.2.1	Mener des études hydromorphologiques sur des rivières pour comprendre le fonctionnement naturel et les impacts	0	2	≤ 25%
OS9.2.2	Reproduire les études TVB pour accompagner les PLUI des intercommunalités	0	1	≤ 25%
OS9.3.1	Informers les différents acteurs des résultats obtenus – Nbre de séminaires organisés	1	1	> 75%

Ajustements effectués pendant et à la fin du premier cycle :

- annulation des « protocoles ECLA » 2024
- annulation des « suivis IBMR », des études hydromorphologiques et report de l'étude TVB pour la prochaine programmation
- réduction de l'enveloppe « suivis Ligéro » 2024 et report en 2025

❖ « Vers une communication opérationnelle de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau » – Volet 10

Rappel du contexte :

La communication est un outil indispensable car elle facilite l'acceptation des actions engagées sur le territoire. Elle s'est déclinée de différentes manières afin de cibler des publics variés et venir en accompagnement des interventions réalisées sur les différentes masses d'eau.

Les outils existants ont été déployés sur le territoire du CTMA :

- le bus itinérant « Au fil de l'Eau, la nature à ma porte ! »,
- des animations spécifiques pour les scolaires,
- des animations annuelles : Récréasciences, « escape Game », « Défi Nature », des sorties nettoyage de cours d'eau en canoë kayak, la Fêtes des mares, les Journées Mondiales des Zones Humides, la semaine du développement durable, etc...

Mise en œuvre :

La mise en œuvre des actions d'animation s'est bien déroulée sur le territoire. Quelques exemples de réalisation sont décrits ci-dessous.

2023 :

- 2 défis Nature à Flavignac
- 3 débats publics sur les enjeux de la ressource en eau (Isle, Condat sur Vienne et St Junien)
- Plaquette de présentation du SABV
- Plaquette de présentation des CTMA

2024 :

- Fête de la Nature à St Victurnien
- Participation à la semaine de l'eau organisée par la CC Ouest Limousin
- Semaine des rivières : projection du film La Rivière et débats
- Plaquettes sur l'abreuvement et les captages AEP/forêt
- Sentier d'interprétation de Nieul

2025 :

- Débats public « consultation sur l'eau » : St Junien, St Laurent sur Gorre et Flavignac
- Fête de la Nature à St Priest sous Aix
- Participation au Grand Lab'eau Limoges
- Interventions scolaires à Meilhac et Nieul
- Plaquettes sur la plantation de haie
... et le Film GEMAPI en cours de tournage

Catégorie d'actions	Actions	Réalisation	Objectifs 3 ans	Résultats
OS10.1.1	Informier et sensibiliser les élu(e)s – Nbre de manifestations	6	5	> 75%
OS10.1.3	Informier et sensibiliser le grand public – Nbre de manifestations	9	5	> 75%
OS10.1.4	Informier et sensibiliser le monde associatif – Nbre de manifestations	2	2	> 75%

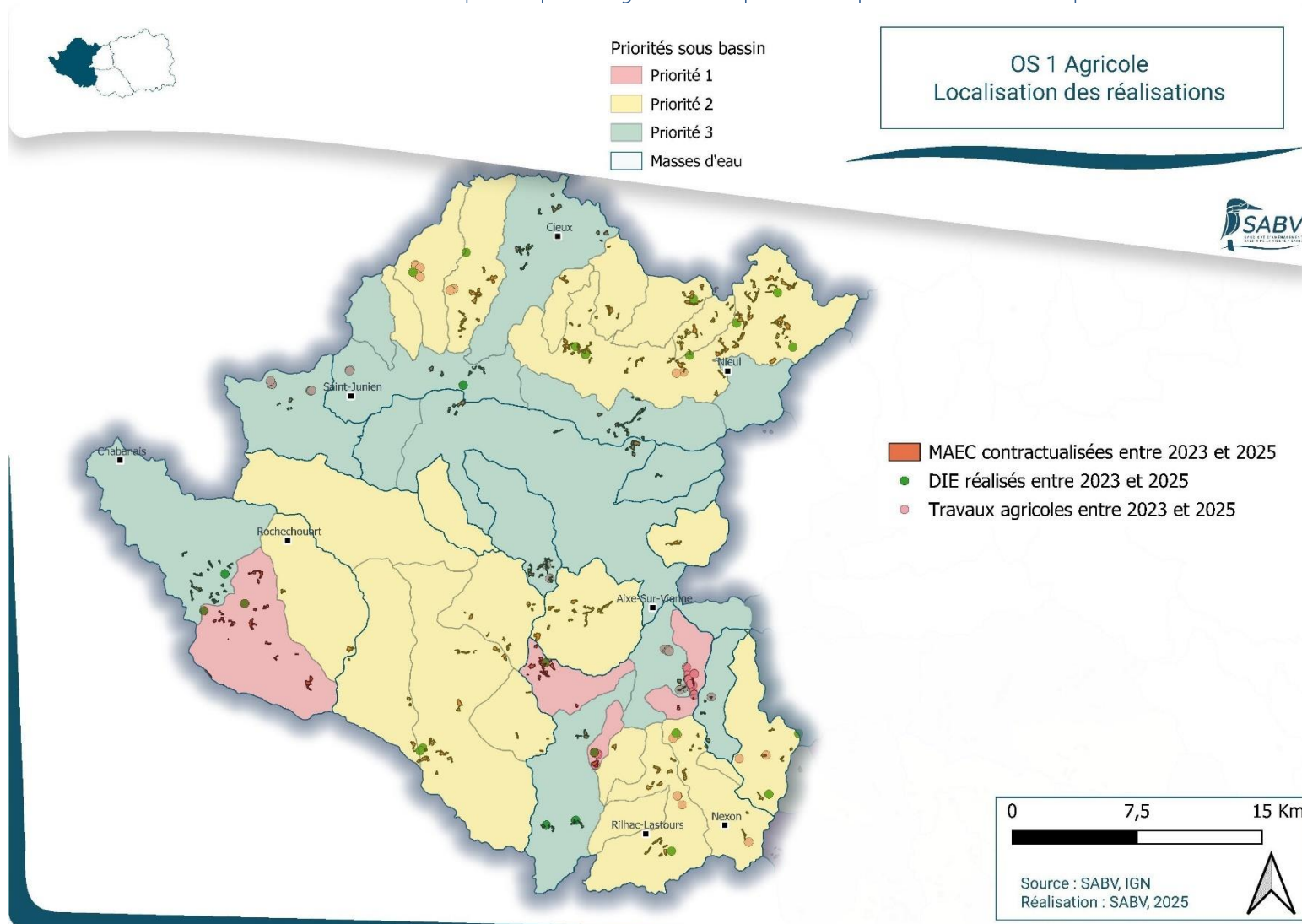
OS10.1.5	Informier et sensibiliser les publics scolaires	1 ATE 18 écoles +1 collège+1CFPPA 44 classes 1100 enfants sensibilisés	1 ATE 5 écoles 12 classes 318 enfants sensibilisés	> 75%
OS10.1.6	Informier les partenaires institutionnels- Nbre de manifestations	5	2	> 75%
OS10.2.1	Reprendre le site internet de la collectivité	1	1	> 75%
OS10.2.3	Définir la charte graphique du syndicat et des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques	1	1	> 75%
OS10.2.4	Poursuivre la réalisation d'un réseau de sentiers d'interprétation comme supports de sensibilisation	1	1	> 75%
OS10.2.5	Développer de nouveaux concepts d'animation, de sensibilisation – Nbre d'outils développés	5	2	> 75%

❖ « Vers une animation de proximité au service des usages et de la ressource en eau » – Volet 11

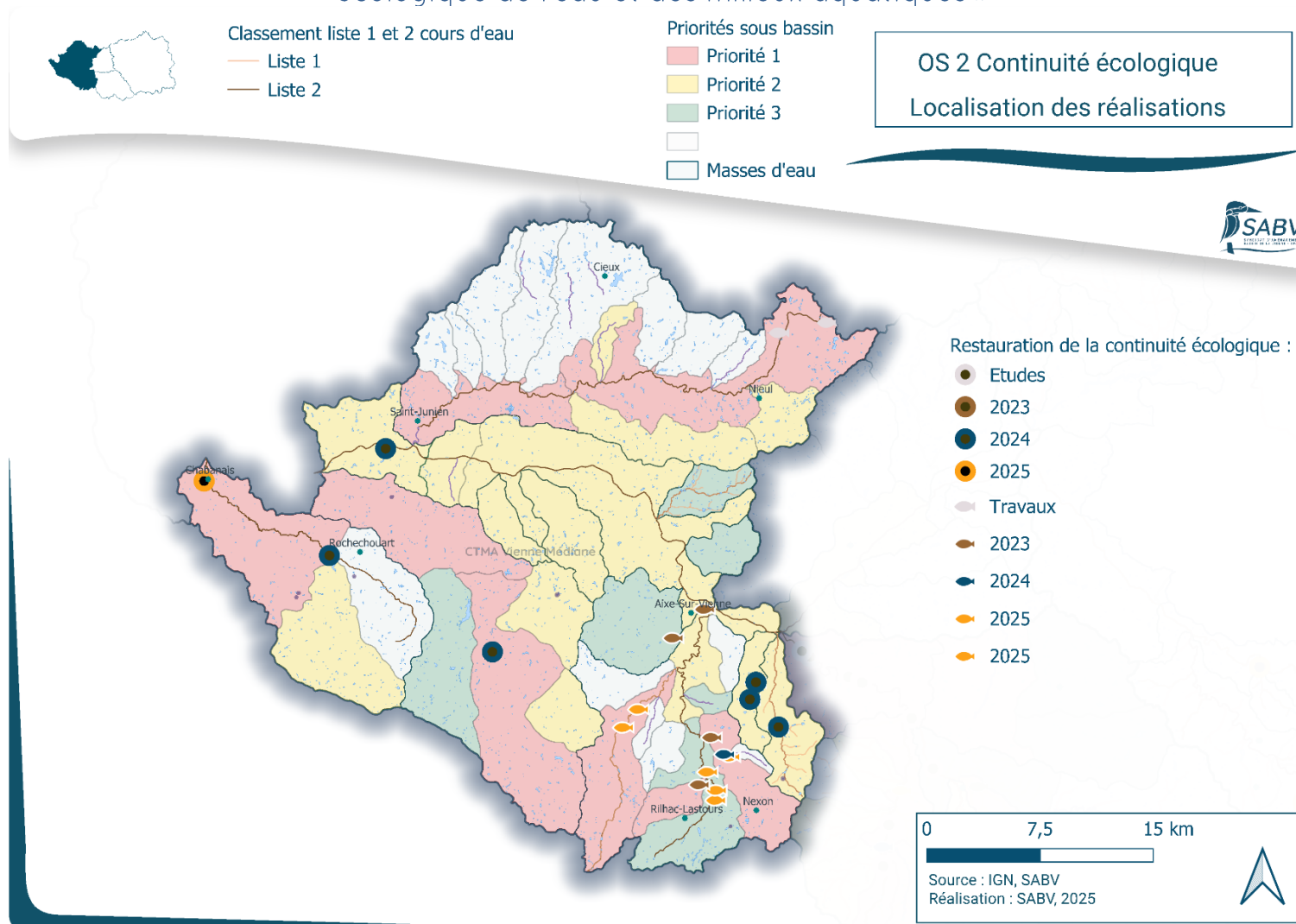
Cette thématique rassemble les besoins financiers nécessaires pour permettre la mise en œuvre et assurer le bon déroulement du programme d'actions.

Catégorie d'actions	Actions	Etat zéro	Objectifs 3 ans	Résultats
OS11.1.1	Animation et coordination du CTMA - Nbre ETP	3,85	3,85	> 75%
OS11.1.2	Animation secrétariat/comptabilité – Nbre ETP	0,5	0,5	> 75%
OS11.1.3	Animation SIG – Nbre ETP	0,5	0,5	> 75%
OS11.2.1	Développer et financer un réseau d'animation agricole – Nbre opérateurs agricoles	5	5	> 75%
OS11.2.2	Animation RZH – Nbre ETP	1,1	1,1	> 75%

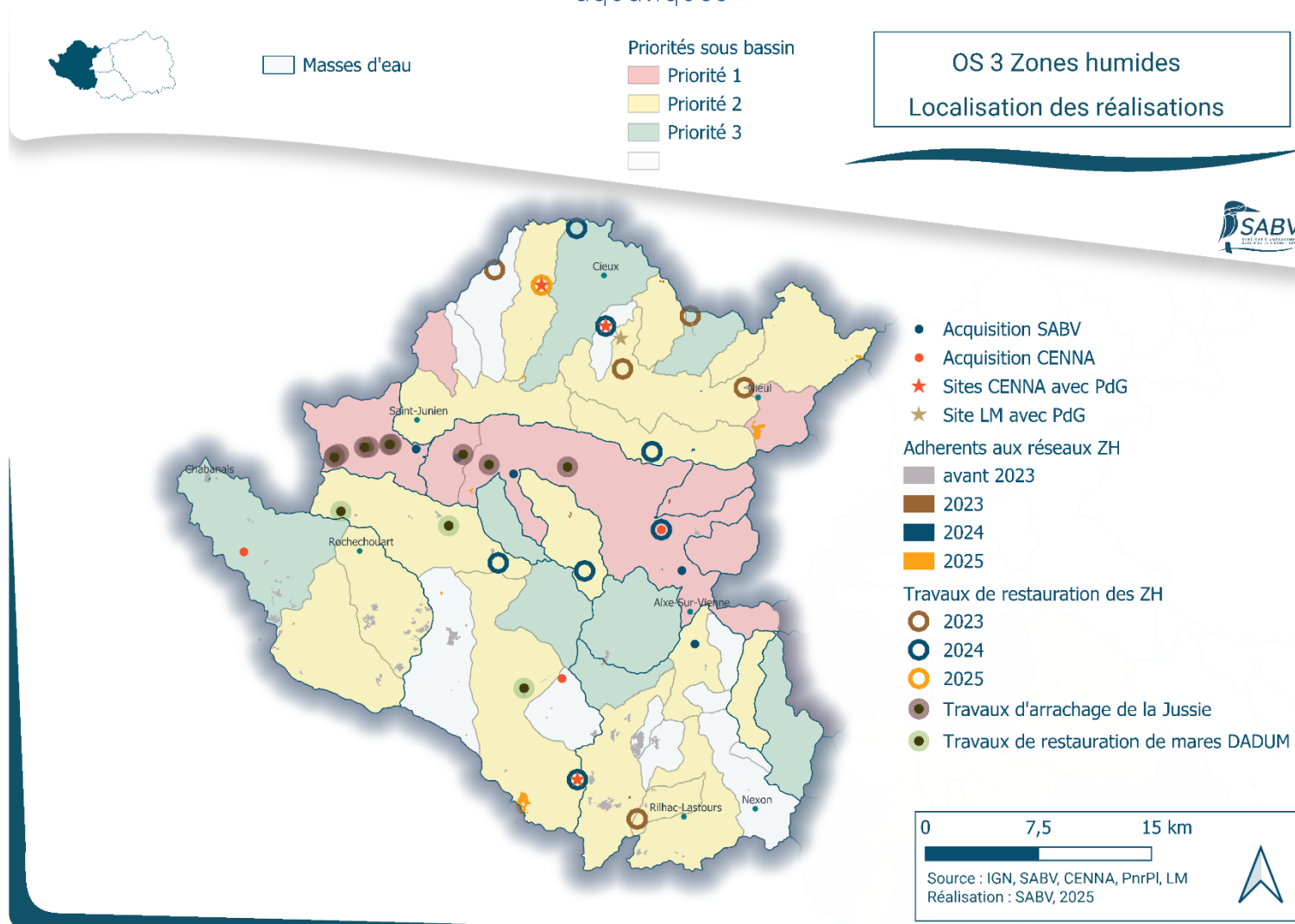
Carte des actions du volet 1 : « Vers des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource »



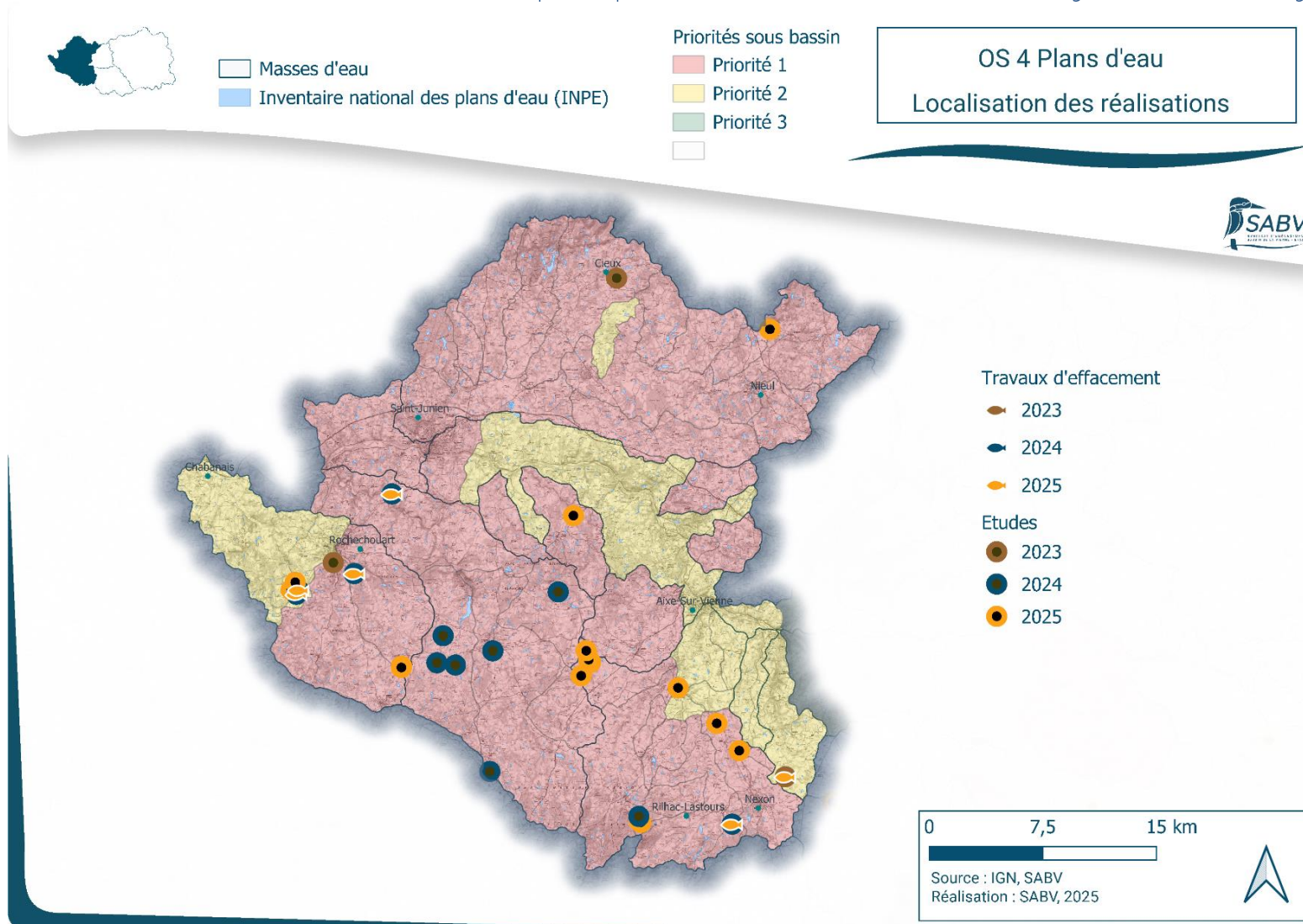
Carte des actions du volet 2 : « Vers une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques »



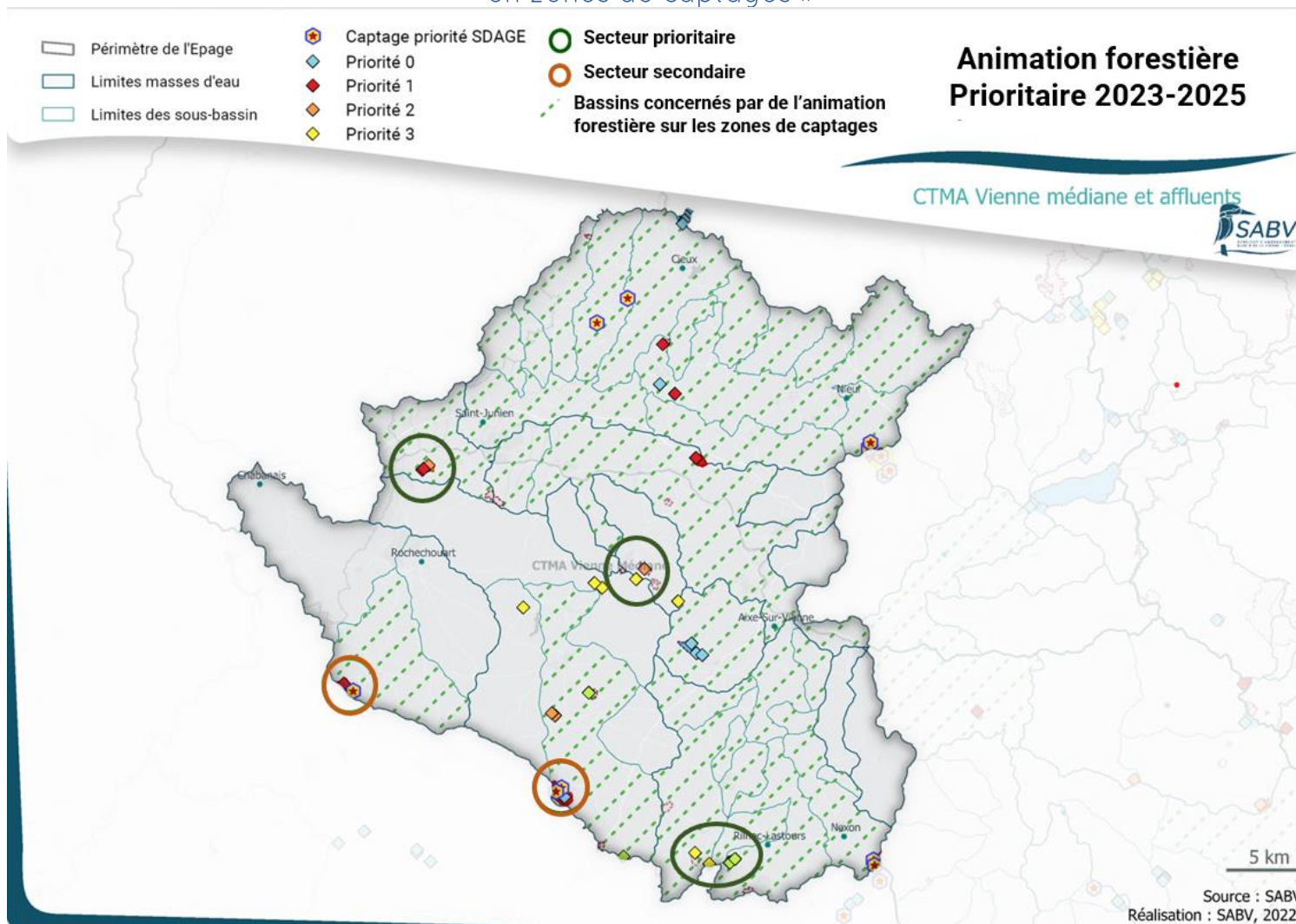
Carte des actions du volet 3 : « Vers une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques »



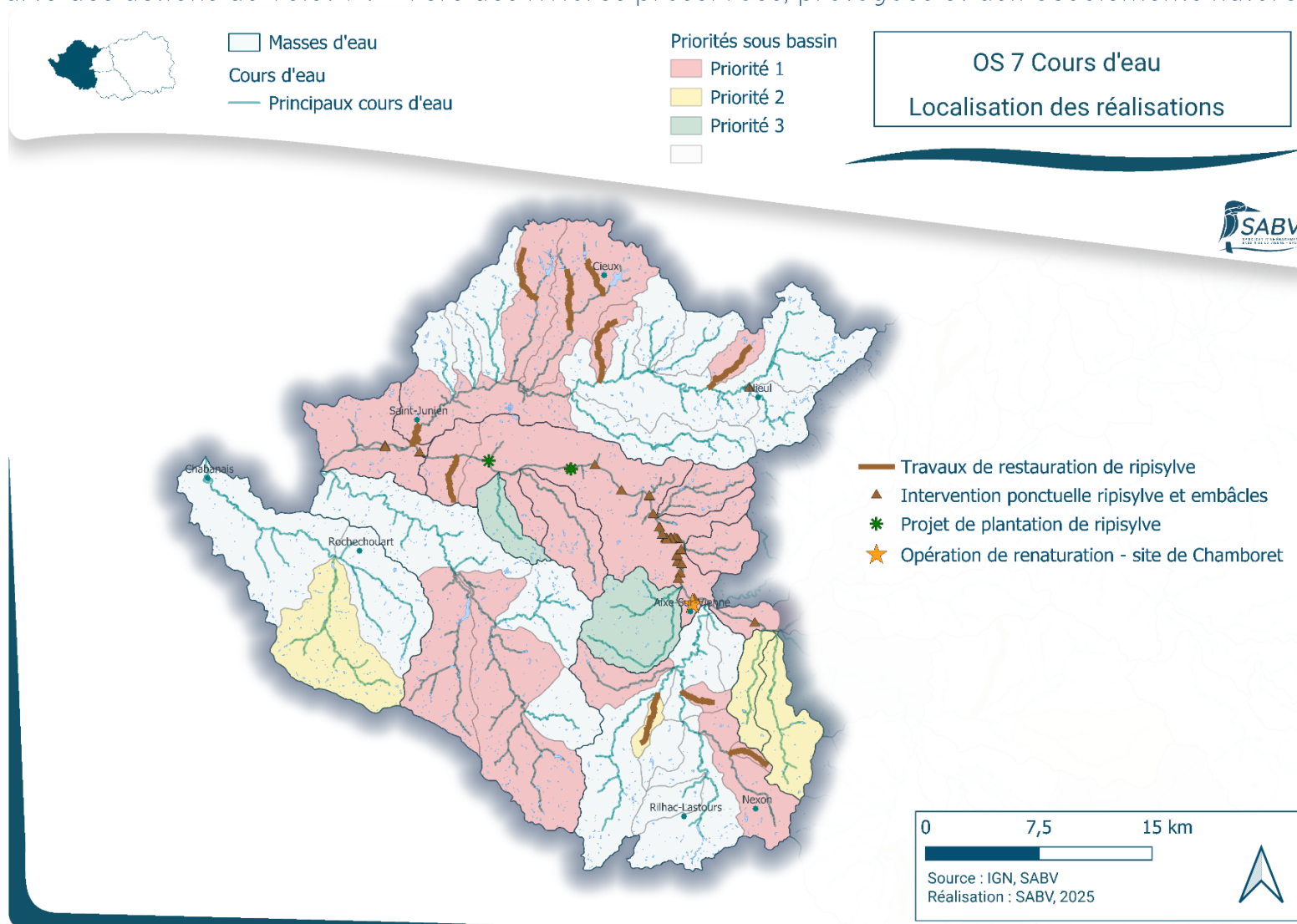
Carte des actions du volet 4 : « Vers une politique concertée du devenir et de la gestion des étangs »



Carte des actions du volet 6 : « Vers la participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en eau notamment en zones de captages »



Carte des actions du volet 7 : « Vers des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels »

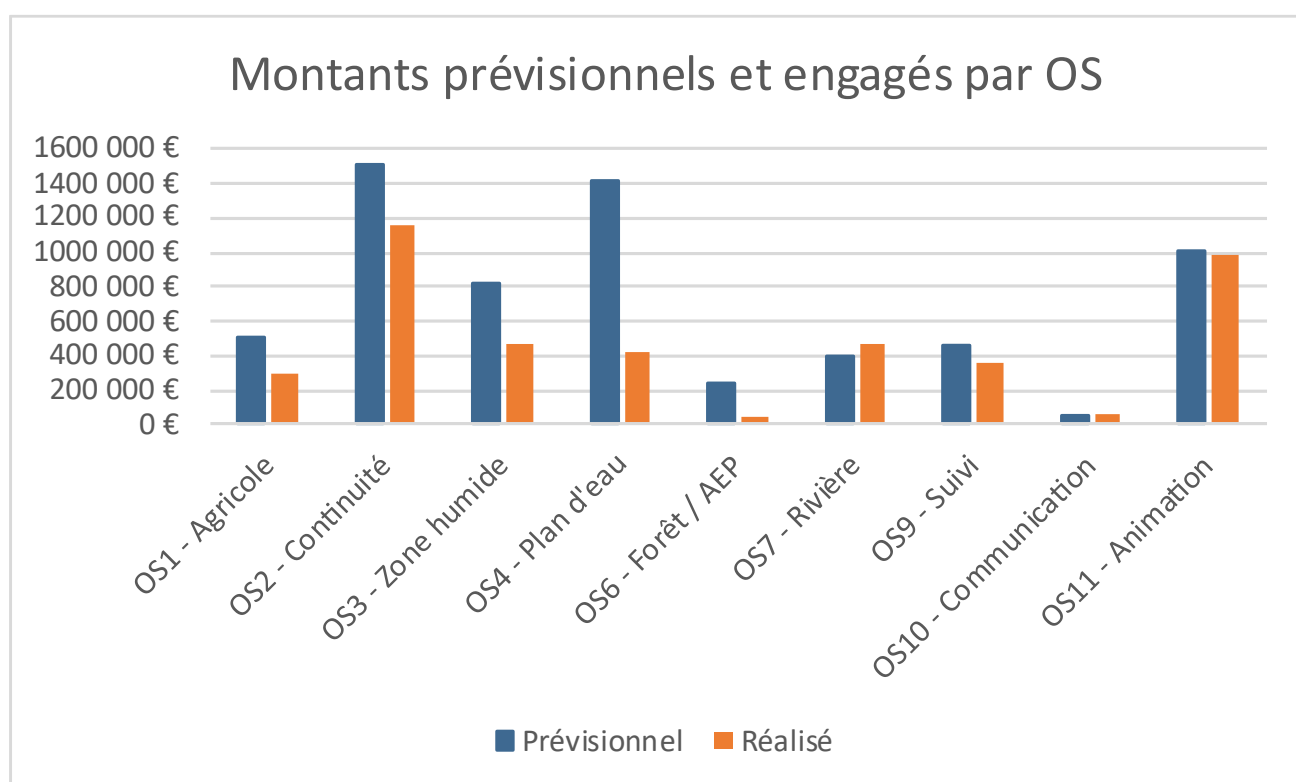


Bilan financier détaillé par volet et par maître d'ouvrage

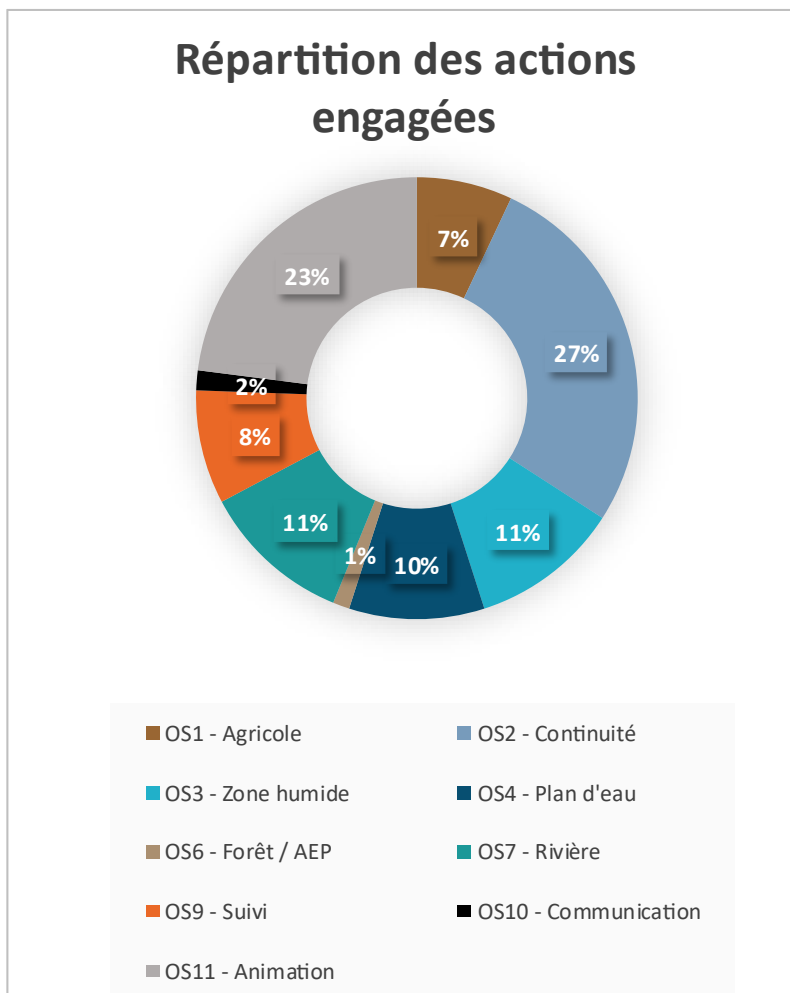
Les données chiffrées ci-dessous sont indiquées à titre d'exemple.



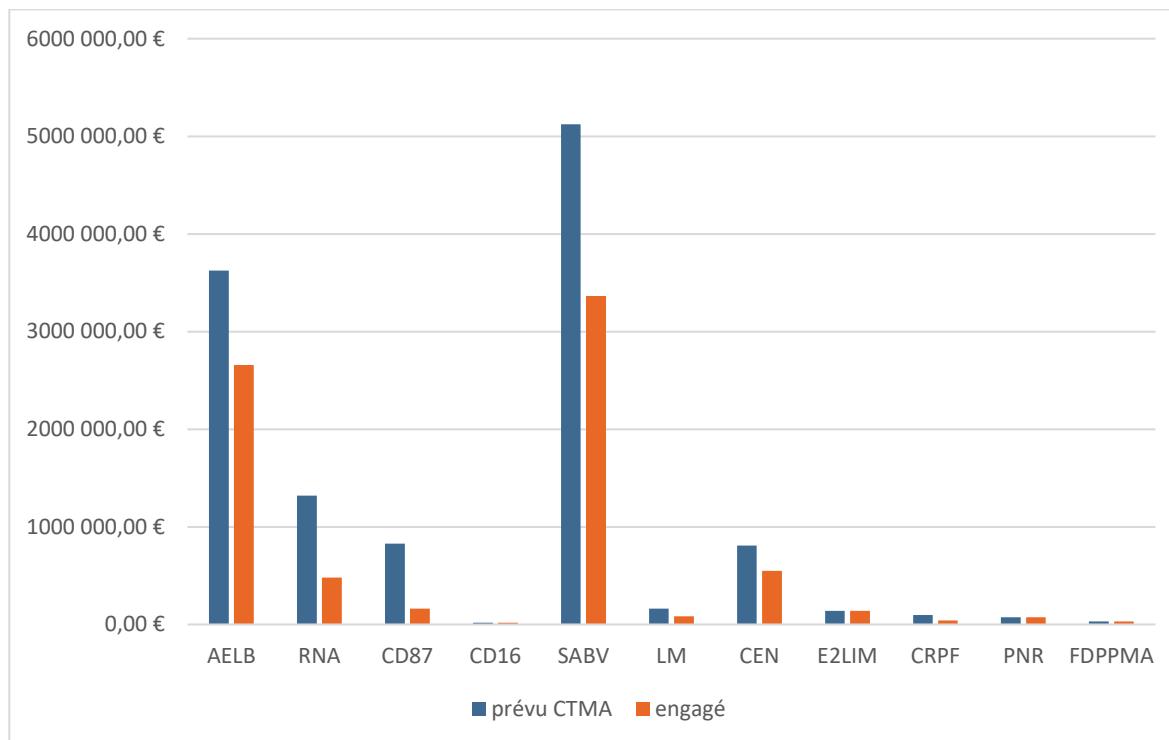
Synthèse budgétaire par volet d'action 2023 – 2025 :



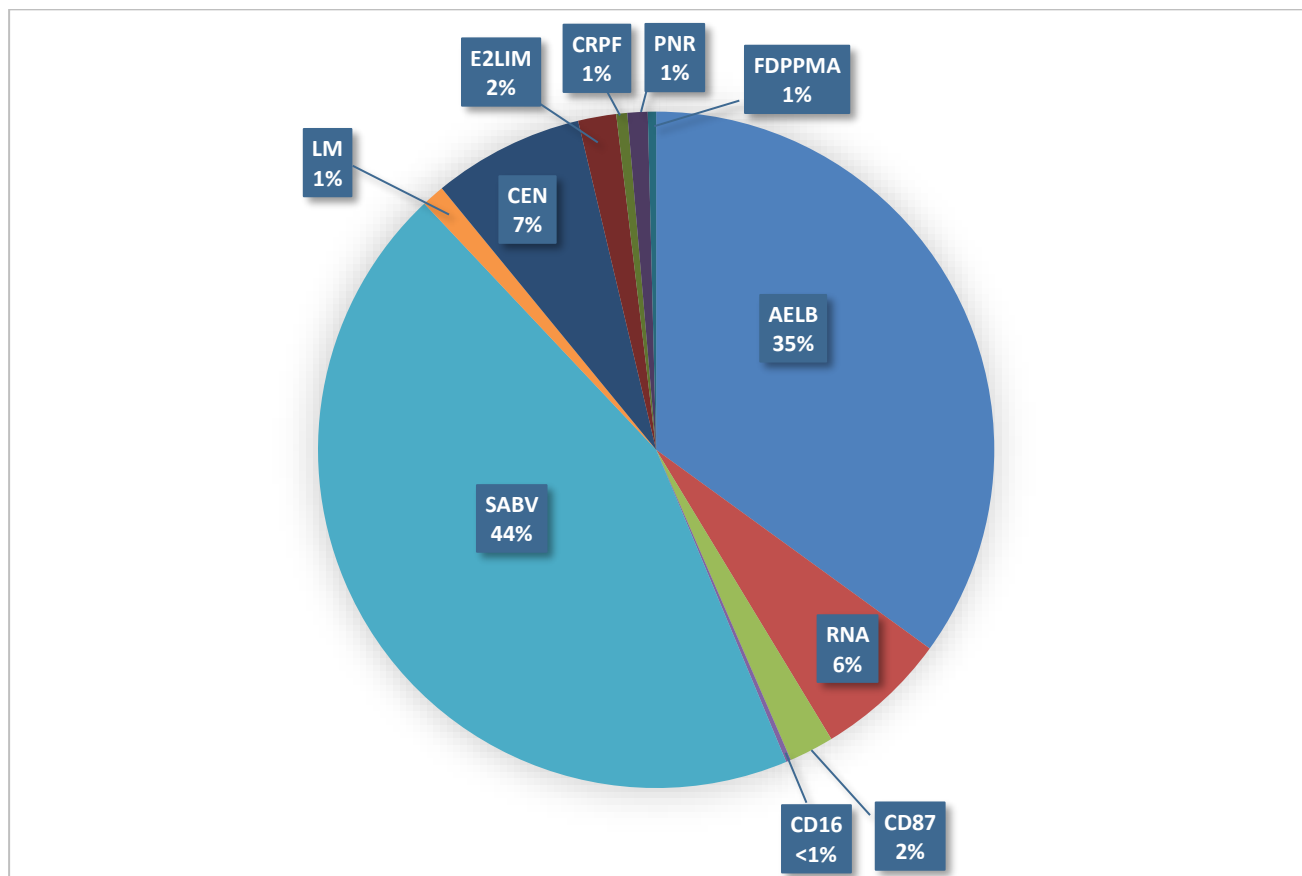
Répartition des actions sur le budget total engagé 2023 – 2025



Synthèse budgétaire par signataire du contrat territorial 2023 – 2025



Répartition des participations financières sur le budget total engagé 2023 – 2025



Ajustements effectués :

Révision de la programmation à la baisse en 2024 et 2025 à la demande des partenaires financiers (détail dans les paragraphes par OS).

Remarques concernant la synthèse financière :

« RAS »